



Région Ile-de-France
5.000.000.000 d'euros
Programme d'émission de titres
(Euro Medium Term Note Programme)

Le présent Supplément (le « **Supplément** ») complète, et doit être lu conjointement avec, le Prospectus de Base du 6 décembre 2013 (le « **Prospectus de Base** ») visé par l'Autorité des marchés financiers (l'« **AMF** ») sous le n°13-652, préparé par la Région Ile-de-France (« **Région Ile-de-France** ») ou l'« **Emetteur** ») et relatif à son programme d'émission de titres d'un montant de 5.000.000.000 d'euros (Euro Medium Term Note Programme) (le « **Programme** »), ainsi qu'avec le premier Supplément du 5 février 2014 visé par l'AMF sous le n° 14-037. Les termes définis dans le Prospectus de Base ont la même signification dans le présent Supplément.

Le présent Supplément a été déposé à l'AMF, en sa capacité d'autorité compétente conformément à l'article 212-2 de son Règlement Général, lequel transpose la Directive 2003/71/CE du 4 novembre 2003 telle que modifiée par la Directive 2010/73/UE du Parlement européen et du Conseil du 24 novembre 2010 concernant le prospectus à publier en cas d'offre au public de valeurs mobilières ou en vue de l'admission de valeurs mobilières à la négociation sur un marché réglementé (la « **Directive Prospectus** »).

Le présent Supplément a été préparé conformément à l'article 212-25 du Règlement Général de l'AMF, qui transpose en droit français l'article 16.1 de la Directive Prospectus 2003/71/CE afin d'une part, d'actualiser la composition du Conseil Régional, de présenter le Compte Administratif de l'année 2013 de l'Emetteur soumis à l'assemblée régionale lors de la séance des 19 et 20 juin 2014, ainsi que l'analyse rétrospective des comptes de l'émetteur actualisée avec les données 2013.

Conformément à l'article 16.2 de la Directive Prospectus et à l'article 212-25 II du Règlement Général de l'AMF, dans le cas d'une offre au public de Titres, les investisseurs ayant déjà accepté d'acheter ces Titres ou d'y souscrire avant que le présent Supplément ne soit publié ont le droit de retirer leur acceptation, pendant au moins 2 jours de négociation après la publication du présent Supplément (soit au plus tard le 2 juillet 2014).

Des copies de ce Supplément seront disponibles sans frais (i) aux bureaux de l'Agent Financier ou des Agents Payeurs, (ii) sur le site internet de l'AMF (www.amf-france.org) et (iii) sur le site Internet de l'Emetteur (<http://www.iledefrance.fr/conseil-regional/budget>).

A l'exception de ce qui figure dans le présent Supplément, aucun fait nouveau, erreur ou inexactitude qui est susceptible d'avoir une influence significative sur l'évaluation des Titres n'est survenu ou n'a été constaté depuis la publication du Prospectus de Base et du premier Supplément en date du 5 février 2014.

TABLE DES MATIERES

1 - COMPOSITION DU CONSEIL REGIONAL	3
2 - LE COMPTE ADMINISTRATIF 2013 DE LA REGION ILE-DE-FRANCE, PRESENTATION GENERALE	3
3 - LES DONNEES CHIFFREES DU COMPTE ADMINISTRATIF 2013	4
4 - ANALYSE RETROSPECTIVE DES COMPTES DE L'EMETTEUR DE 1998 A 2013.....	8
PERSONNE QUI ASSUME LA RESPONSABILITE DU PRESENT SUPPLEMENT	11

Le présent Supplément au Prospectus de Base a pour objet de présenter la composition actualisée du Conseil Régional, ainsi que le compte administratif 2013 de la Région d'Ile-de-France soumis à l'assemblée régionale lors de la séance des 19 et 20 juin 2014.

1 - Composition du Conseil Régional

Le Conseil Régional d'Ile-de-France est composé de 208 membres élus au suffrage universel direct lors des dernières élections des 14 et 21 mars 2010 pour une durée de 5 ans.

Depuis le prospectus de base datant du 6 décembre 2013, trois élus ont souhaité ne plus être rattachés à un groupe politique. Ils figurent à présent parmi les non inscrits. Cette modification n'affecte pas la majorité du Conseil Régional. Ainsi les 208 membres du Conseil Régional d'Ile-de-France se répartissent au 11 juin 2014 comme suit :

- (a) Groupe Parti Socialiste Républicain et apparentés : **62**
- (b) Groupe Europe Ecologie - Les Verts : 51
- (c) Groupe Mouvement Populaire : 50
- (d) Groupe Union des Démocrates et Indépendants : 17
- (e) Groupe Front de Gauche : 15
- (f) Groupe Parti Radical de Gauche - Mouvement Unitaire Progressiste : **5**
- (g) Groupe Front de Gauche, Parti de Gauche et Alternatifs : 5
- (h) Non-inscrits: **3**

2 - Le compte administratif 2013 de la Région Ile-de-France, présentation générale

Le montant des dépenses réelles de l'exercice 2013 s'est élevé à 4 770,810 M€ (hors mouvements infra-annuels sur la ligne de crédit long terme équilibrés par des recettes de même montant) pour un total de crédits ouverts au budget (après décision modificative) de 4 821,816 M€, soit un taux de réalisation de 98,9 pour cent, et des dépenses en hausse de +3,6 pour cent par rapport à 2012.

Ces dépenses réelles se décomposent entre :

- 1 675,227 M€ pour les dépenses d'investissement hors dette (soit un taux de réalisation de 99,8 pour cent),
- 2 545,754 M€ pour les dépenses de fonctionnement hors dette (soit un taux de réalisation de 99,2 pour cent),
- 549,829 M€ pour la charge de la dette et les divers mouvements financiers (soit un taux de réalisation de 95,5 pour cent).

Au total, les dépenses d'investissement ont augmenté de +2,8 pour cent par rapport à 2012 et les dépenses de fonctionnement ont augmenté de +4,1 pour cent.

Trois secteurs représentent à eux seuls plus de 2/3 des dépenses réalisées :

- Le secteur transports – mobilités auquel un montant de 1 398,422 M€ (29,3 pour cent du total des dépenses réelles) a été consacré ;
- Le secteur de l'économie, de l'emploi et de la formation professionnelle avec un montant de dépenses réalisées de 1 073,843 M€ (22,5 pour cent du total) ;
- Le secteur des lycées pour lequel le total des crédits dépensés s'élève à 899,684 M€ (18,9 pour cent du total).

Le montant des recettes permanentes (recettes hors emprunt et hors excédent sur exercice antérieur, y compris ICNE) comptabilisé sur l'exercice s'est élevé à 4 065,694 M€ pour une prévision au budget

(y compris décision modificative) de 4 070,103 M€, soit un taux de réalisation de la prévision de 99,9 pour cent.

S'agissant de l'emprunt, le montant appelé pour équilibrer le budget au regard de l'exécution 2013 s'est élevé à 705,816 M€, soit 94,0 pour cent de l'enveloppe totale ouverte au budget (750,831 M€).

Avec des recettes totales de 4 772,393 M€, compte tenu de l'excédent reporté des exercices antérieurs (0,883 M€), et des dépenses de 4 770,810 M€, l'exercice 2013 s'est soldé par un excédent de 1,583 M€.

Au total, l'épargne brute (écart entre les recettes de fonctionnement et les dépenses de fonctionnement) dégagée sur l'exercice s'est élevée à 752,761 M€ (soit un taux d'épargne brute de 21,3%) et l'épargne nette (après amortissement de la dette) s'établit à 445,925 M€ (soit un taux d'épargne nette de 12,6%).

La capacité d'autofinancement dégagée sur l'exercice (épargne nette, après amortissement de la dette, majorée des recettes réelles d'investissement), soit 970,994 M€, a permis de couvrir 58,0 pour cent des dépenses d'investissement. La capacité de désendettement s'établit à fin 2013 à 6,3 ans et l'encours de dette (4 730,6 M€) représente un peu plus d'un an de recettes permanentes (116,4 pour cent).

3 - Les données chiffrées du compte administratif 2013

Les deux tableaux ci-après présentent les recettes réelles de la Région au titre de l'année 2013, en investissement et en fonctionnement :

TABLEAU RECAPITULATIF

LES RECETTES RÉELLES D'INVESTISSEMENT (1)

en millions d'euros

DÉSIGNATION	2009	2010	2011	2012				2013			
	RECETTES REALISEES	RECETTES REALISEES	RECETTES REALISEES	TOTAL BUDGET VOTE	RECETTES REALISEES	ÉCARTS	TAUX DE REALISATION	TOTAL BUDGET VOTE	RECETTES REALISEES	ÉCARTS	TAUX DE REALISATION
Recettes fiscales	72,687	106,524	70,920	199,300	213,643	14,343	107,2%	224,297	229,874	5,577	102,5%
Redevance pour création de bureaux	54,363	86,967	49,039	105,000	124,662	19,662	118,7%	130,000	139,001	9,001	106,9%
Taxe complémentaire à la taxe locale d'équipement / taxe d'aménagement	18,324	19,557	21,88	23,300	25,737	2,437	110,5%	25,397	23,367	-2,030	92,0%
TICPE Grenelle				71,000	63,244	-7,756	89,1%	68,900	67,507	-1,393	98,0%
Dotations d'équipement reçues de l'Etat	94,089	96,089	96,089	96,089	96,089	0,000	100,0%	96,089	97,039	0,950	101,0%
Dotation Régionale d'Équipement Scolaire	86,089	86,089	86,089	86,089	86,089	0,000	100,0%	86,089	86,089	0,000	100,0%
COM pour le développement et la modernisation de l'apprentissage (ex FNDMA 2ème section)	8,000	10,000	10,000	10,000	10,000	0,000	100,0%	10,000	10,950	0,950	109,5%
Autres recettes permanentes	340,146	236,124	264,329	226,923	237,750	10,827	104,8%	235,038	211,136	-23,902	89,8%
Fonds de compensation de la TVA	201,724	111,703	119,585	110,600	105,237	-5,363	95,2%	100,712	93,825	-6,887	93,2%
Produit des amendes de police	59,178	48,628	61,282	59,167	62,651	3,484	105,9%	64,415	56,447	-7,968	87,6%
Divers	30,355	30,102	38,847	13,338	26,044	12,706	195,3%	26,300	17,254	-9,047	65,6%
Remboursement prêts et avances	48,889	45,691	44,614	43,818	43,818	0,000	100,0%	43,611	43,611	0,000	100,0%
Total recettes permanentes investissement hors emprunt	506,922	438,737	431,338	522,312	547,482	25,170	104,8%	555,424	538,050	-17,374	96,9%
Emprunt	575,769	624,503	732,796	856,561	645,000	-211,561	75,3%	750,831	705,816	-45,015	94,0%
Excédent sur exercice antérieur	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT	1 082,691	1 063,240	1 164,134	1 378,873	1 192,482	-186,391	86,5%	1 306,255	1 243,866	-62,389	95,2%

LES RECETTES RÉELLES DE FONCTIONNEMENT (1) et (2)

en millions d'euros

DÉSIGNATION	2009	2010	2010	2012				2013			
	RECETTES REALISEES	RECETTES REALISEES	RECETTES REALISEES	TOTAL BUDGET VOTE	RECETTES REALISEES	ÉCARTS	TAUX DE REALISATION	TOTAL BUDGET VOTE	RECETTES REALISEES	ÉCARTS	TAUX DE REALISATION
Fiscalité régionale	1 013,583	1 029,853	1 039,970	1 045,994	1 052,843	6,849	100,7%	1 148,635	1 134,324	-14,311	98,8%
dont											
TRADE	1,006	0,256	0,183	0,000	0,070	0,070	-	0,000	0,071	0,071	-
Taxe sur les certificats d'immatriculation	362,241	358,314	371,244	360,000	358,035	-1,965	99,5%	350,000	333,967	-16,033	95,4%
CVAE et IFER depuis 2011 et Taxe spéciale d'équipement auparavant (3)	650,336	671,283	668,543	685,994	694,738	8,744	101,3%	798,635	800,287	1,652	100,2%
Autres recettes fiscales:	1 179,726	1 185,939	1 204,402	1 210,351	1 204,362	-5,989	99,5%	1 205,018	1 213,883	8,865	100,7%
TICPE	913,485	916,329	919,376	920,950	915,825	-5,125	99,4%	917,468	922,952	5,484	100,6%
Contribution au Développement de l'Apprentissage	101,257	101,938	101,656	106,401	105,598	-0,803	99,2%	104,55	107,992	3,442	103,3%
Reversement taxe sur les bureaux	164,984	167,672	183,370	183,000	182,939	-0,061	100,0%	183,000	182,939	-0,061	100,0%
Dotations de l'Etat	1 057,936	1 061,953	1 074,650	1 073,546	1 078,813	5,267	100,5%	1 071,160	1 073,949	2,789	100,3%
dont											
Dotation globale de fonctionnement Forfaitaire (LFI 2004)	731,889	735,578	734,695	734,695	734,695	0,000	100,0%	734,695	734,695	0,000	100,0%
Dotation générale de décentralisation (Fonctionnement scolaire)	8,519	8,519	8,519	8,519	8,519	0,000	100,0%	8,519	8,519	0,000	100,0%
Dotation décentralisation formation professionnelle	115,749	116,856	116,856	116,855	116,856	0,001	100,0%	116,855	116,856	0,001	100,0%
Compensation transfert indemnité forfaitaire des apprentis	118,915	118,915	119,034	118,915	119,006	0,091	100,1%	119,007	119,006	-0,001	100,0%
Versement du CAS FNDMA (ex FNDMA 1ère COM pour le développement et la modernisation de l'apprentissage (ex FNDMA 2ème section))	23,900	25,700	26,797	24,542	27,831	3,289	113,4%	26,797	27,670	0,873	103,3%
Compensation part salaire des bases de la TP	45,000	43,000	55,850	58,000	60,000	2,000	103,4%	55,000	56,144	1,144	102,1%
Compensation des exonérations de taxe foncière sur les propriétés bâties et taxe d'habitation	6,439	5,902	5,464	-	-	-	-	-	-	-	-
Dotation pour perte de compensations de fiscalité directe locale	7,525	7,483	7,436	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres recettes	109,254	100,071	82,735	90,148	80,143	-10,005	88,9%	90,098	106,719	16,621	118,4%
Intérêts des prêts et avances	15,822	12,328	8,799	5,534	8,621	3,087	155,8%	5,818	5,426	-0,392	93,3%
Produits financiers	36,232	31,315	31,398	32,268	35,273	3,005	109,3%	25,304	27,140	1,836	107,3%
Versement du Fonds Social Européen	0,000	13,786	4,639	10,000	0,000	-10,000	0,0%	11,576	11,992	0,416	103,6%
Contribution des familles des lycéens aux services de restauration et d'hébergement	21,296	22,018	23,488	24,100	19,550	-4,550	81,1%	24,100	23,367	-0,733	97,0%
Divers	35,904	20,624	14,412	18,246	16,699	-1,547	91,5%	23,300	38,794	15,494	166,5%
ICNE	3,431	1,342	1,214	-0,010	-1,144	-1,134	-	-0,232	-1,231	-0,999	-
Total recettes permanentes fonctionnement hors excédent yc ICNE	3 363,930	3 379,157	3 402,971	3 420,029	3 415,016	-5,013	99,9%	3 514,679	3 527,644	12,965	100,4%
Excédent sur exercice antérieur	0,919	0,203	0,973	0,474	0,474	0,000	100,0%	0,883	0,883	0,000	100,0%
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT	3 364,849	3 379,360	3 403,944	3 420,503	3 415,491	-5,01	99,9%	3 515,562	3 528,527	12,965	100,4%
TOTAL GENERAL	4 447,540	4 442,601	4 568,078	4 799,376	4 607,974	-191,403	96,0%	4 821,817	4 772,393	-49,425	99,0%

(1) Hors écritures comptables liées au fonctionnement de la ligne de crédit long terme à taux variable

(2) Recettes nettes du plafonnement valeur ajoutée en 2009 et 2010 (54,959M€). A compter de 2011, nettes du prélèvement FNGIR et depuis 2013 nettes du prélèvement au titre de la péréquation CVAE ; les recettes réelles de fonctionnement incluent depuis 2005 le versement du produit de la taxe sur les bureaux (ex FARIF).

(3) Le produit de la Taxe Spéciale d'Équipement avant 2010 a été reclassé en totalité en section de fonctionnement comme c'était le cas pour les autres Régions. Y compris rôles supplémentaires.

TABLEAU RECAPITULATIF - LES DEPENSES RÉELLES D'INVESTISSEMENT (CRÉDITS DE PAIEMENT - Exécution 2013)

en millions d'euros

SECTEURS	2012					2013					Evolution CA 2013/CA 2012	
	BP	TOTAL BUDGET VOTE	DÉPENSES RÉALISÉES	ECART / BP	Tx de réalisation du BP	BP	TOTAL BUDGET VOTE	DÉPENSES RÉALISÉES	ECART / BP	Tx de réalisation du BP	en M€	en %
EQUIPEMENT DE L'INSTITUTION	24,95	24,95	22,02	-2,94	88,2%	22,65	20,40	19,57	-3,08	86,4%	-2,45	-11,1%
<i>dont : - Patrimoine et moyens généraux</i>	18,87	18,87	17,15	-1,72	90,9%	17,40	15,34	14,95	-2,45	85,9%	-2,20	-12,8%
- Communication	0,58	0,58	0,32	-0,26	55,0%	0,50	0,31	0,21	-0,29	42,9%	-0,10	-32,1%
- Services informatiques	5,51	5,51	4,55	-0,96	82,6%	4,75	4,75	4,40	-0,35	92,7%	-0,15	-3,3%
ACTIONS INTERNATIONALES ET EUROPEENNES	3,80	3,80	3,64	-0,16	95,8%	4,00	1,92	1,64	-2,36	41,0%	-2,00	-54,9%
CITOYENNETÉ	-	0,03	0,00	0,00	-	-	-	-	0,00	-	-0,00	-100,0%
ENSEIGNEMENT DU SECOND DEGRÉ	480,40	387,23	331,61	-148,79	69,0%	381,24	370,71	370,60	-10,64	97,2%	+ 38,99	11,8%
ENSEIGNEMENT SUPERIEUR	54,00	54,00	41,91	-12,09	77,6%	52,40	40,55	40,49	-11,91	77,3%	-1,42	-3,4%
TOURISME	2,70	4,71	3,92	1,22	145,3%	3,50	2,34	2,26	-1,24	64,5%	-1,67	-42,5%
SPORT ET LOISIRS	27,30	36,79	36,79	9,49	134,7%	34,60	34,80	34,60	0,00	100,0%	-2,19	-6,0%
DEVELOPPEMENT SOCIAL ET SANTE	54,56	60,71	60,39	5,82	110,7%	54,80	51,03	51,03	-3,77	93,1%	-9,36	-15,5%
<i>dont : - Formations sanitaires et sociales</i>	1,18	1,18	1,04	-0,13	88,6%	2,45	0,43	0,43	-2,02	17,6%	-0,61	-58,6%
TRANSPORTS ET MOBILITÉS	535,99	605,23	605,00	69,01	112,9%	546,20	630,79	631,66	85,46	115,6%	+ 26,66	4,4%
<i>dont : - Transport en commun de voyageurs</i>	351,60	440,55	440,55	88,95	125,3%	390,20	504,21	504,21	114,01	129,2%	+ 63,66	14,5%
- Mobilités	169,39	143,78	143,66	-25,74	84,8%	144,00	118,48	119,35	-24,65	82,9%	-24,30	-16,9%
- Transports de marchandises en site propre	15,00	20,90	20,80	5,80	138,6%	12,00	8,10	8,10	-3,90	67,5%	-12,70	-61,1%
SÉCURITÉ	15,13	12,86	12,10	-3,03	80,0%	14,15	15,99	15,24	1,09	107,7%	+ 3,14	25,9%
POLITIQUE DE LA VILLE	34,00	51,50	51,27	17,27	150,8%	53,00	60,00	59,73	6,73	112,7%	+ 8,46	16,5%
LOGEMENT	180,40	157,90	155,11	-25,29	86,0%	152,30	138,21	137,93	-14,37	90,6%	-17,18	-11,1%
FORMATION PROFESSIONNELLE, APPRENTISSAGE, EMPLOI	31,28	31,28	24,02	-7,26	76,8%	22,45	23,41	22,79	0,34	101,5%	-1,23	-5,1%
<i>dont : - Formation professionnelle</i>	0,45	0,45	0,19	-0,26	42,9%	0,45	0,45	0,35	-0,10	77,9%	+ 0,16	81,4%
- Apprentissage	30,00	30,00	23,60	-6,40	78,7%	21,90	22,86	22,38	0,48	102,2%	-1,22	-5,1%
- Emploi	0,83	0,83	0,23	-0,60	27,3%	0,10	0,10	0,05	-0,05	53,8%	-0,17	-76,2%
CULTURE	21,75	20,55	20,17	-1,58	92,7%	23,25	29,77	29,75	6,50	127,9%	+ 9,58	47,5%
AMÉNAGEMENT	67,60	78,86	78,49	10,89	116,1%	74,60	83,75	83,00	8,40	111,3%	+ 4,51	5,7%
COOPÉRATION INTERRÉGIONALE	3,20	0,70	0,45	-2,75	14,1%	0,40	0,65	0,65	0,25	161,9%	+ 0,20	43,1%
ENVIRONNEMENT - AGRICULTURE - ENERGIE	76,64	85,16	84,45	7,81	110,2%	79,05	70,90	70,58	-8,47	89,3%	-13,86	-16,4%
DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE, INNOVATION, TIC	90,53	88,52	76,33	-14,20	84,3%	82,25	73,65	73,31	-8,94	89,1%	-3,02	-4,0%
<i>dont : - Développement économique</i>	58,53	56,52	50,27	-8,25	85,9%	49,95	45,56	45,56	-4,39	91,2%	-4,71	-9,4%
- Innovation	25,50	25,50	20,93	-4,57	82,1%	23,80	21,74	21,39	-2,41	89,9%	+ 0,46	2,2%
- Technologies de l'information et de la communication	6,50	6,50	5,13	-1,37	78,9%	8,50	6,36	6,36	-2,14	74,8%	+ 1,23	24,1%
RECHERCHE	32,00	32,00	31,95	-0,05	99,8%	30,25	30,25	30,42	0,17	100,6%	-1,53	-4,8%
TOTAL DES DEPENSES REELLES (hors chapitres financiers)	1 736,23	1 736,77	1 639,59	-96,64	94,4%	1 631,09	1 679,11	1 675,23	44,13	102,7%	+ 35,63	2,2%
DETTES ET AUTRES OPERATIONS FINANCIÈRES	295,00	310,00	300,42	5,42	101,8%	322,00	321,80	319,82	-2,18	99,3%	+ 19,39	6,5%
TOTAL DES DEPENSES RÉELLES D'INVESTISSEMENT	2 031,23	2 046,77	1 940,02	-91,22	95,5%	1 953,09	2 000,91	1 995,04	41,95	102,1%	+ 55,03	2,8%

Les tableaux ci-après présentent les dépenses réelles de la Région par secteur, en investissement et en fonctionnement.

BP = Budget Primitif

TABLEAU RECAPITULATIF - LES DEPENSES RÉELLES DE FONCTIONNEMENT (CRÉDITS DE PAIEMENT - Exécution 2013)

en millions d'euros

SECTEURS	2012					2013					Evolution CA 2013/CA 2012	
	BP	TOTAL BUDGET VOTE	DÉPENSES RÉALISÉES	ECART / BP	Tx de réalisation du BP	BP	TOTAL BUDGET VOTE	DÉPENSES RÉALISÉES	ECART / BP	Tx de réalisation du BP	en M€	en %
FONCTIONNEMENT INSTITUTION REGIONALE (hors ADL)	178,83	178,72	171,87	-6,96	96,1%	178,80	183,30	180,53	1,73	101,0%	+ 8,66	5,0%
Patrimoine, moyens généraux et communication	61,60	61,49	56,32	-5,28	91,4%	59,56	59,52	57,88	-1,68	97,2%	+ 1,56	2,8%
- Patrimoine	43,32	42,94	39,48	-3,84	91,1%	41,89	41,85	40,20	-1,69	96,0%	+ 0,72	1,8%
- Communication	13,65	13,54	12,06	-1,59	88,4%	12,90	12,90	12,90	0,00	100,0%	+ 0,84	6,9%
- Services informatiques	4,63	5,01	4,77	0,15	103,2%	4,77	4,77	4,77	0,00	100,0%	-0,00	-0,1%
Agents du siège et groupe d'élus	117,23	117,23	115,56	-1,68	97,4%	119,24	123,78	122,65	3,41	102,9%	+ 7,10	6,1%
PERSONNEL ET RESSOURCES HUMAINES	404,56	405,03	402,31	-2,25	99,4%	414,80	418,23	415,58	0,78	100,2%	+ 13,27	3,3%
dont : - Agents du siège et groupe d'élus	117,23	117,23	115,56	-1,68	98,6%	119,24	123,78	122,65	3,41	102,9%	+ 7,10	6,1%
- Agents des lycées (ADL)	287,33	287,80	286,75	-0,57	99,8%	295,56	294,45	292,93	-2,63	99,1%	+ 6,17	2,2%
ACTIONS INTERNATIONALES ET EUROPEENNES	5,62	5,91	3,86	-1,75	68,8%	6,01	5,27	4,66	-1,35	77,5%	+ 0,79	20,6%
CITOYENNETÉ	5,96	6,06	3,69	-2,27	61,9%	5,39	5,10	4,69	-0,70	87,1%	+ 1,01	27,3%
ENSEIGNEMENT DU SECOND DEGRÉ	536,56	537,03	529,50	-7,06	98,7%	536,17	532,70	529,08	-7,08	98,7%	-0,41	-0,1%
dont : - Enseignement du second degré hors ADL	249,23	249,23	242,74	-6,49	97,4%	240,61	238,25	236,16	-4,45	98,2%	-6,58	-2,7%
- Agents des lycées (ADL)	287,33	287,80	286,75	-0,57	99,8%	295,56	294,45	292,93	-2,63	99,1%	+ 6,17	2,2%
ENSEIGNEMENT SUPERIEUR	10,22	9,06	8,96	-1,26	87,7%	9,41	10,11	9,88	0,48	105,1%	+ 0,92	10,3%
TOURISME	26,63	26,63	26,48	-0,15	99,5%	24,60	20,92	20,91	-3,69	85,0%	-5,57	-21,0%
SPORT ET LOISIRS	10,29	10,29	9,16	-1,12	89,1%	10,06	9,38	9,18	-0,87	91,3%	+ 0,02	0,2%
DEVELOPPEMENT SOCIAL ET SANTE	181,94	181,94	178,51	-3,43	98,1%	183,90	183,56	181,98	-1,91	99,0%	+ 3,47	1,9%
dont : - Formations sanitaires et sociales	169,78	169,78	168,52	-1,26	99,3%	172,49	172,49	171,04	-1,45	99,2%	+ 2,52	1,5%
TRANSPORTS ET MOBILITÉS	757,79	754,17	748,38	-9,42	98,8%	770,31	766,78	766,76	-3,55	99,5%	+ 18,39	2,5%
SÉCURITÉ	4,58	4,58	2,67	-1,91	58,3%	4,70	4,70	3,65	-1,05	77,7%	+ 0,98	36,8%
POLITIQUE DE LA VILLE	6,35	6,35	5,52	-0,83	86,9%	6,10	6,10	5,67	-0,43	92,9%	+ 0,15	2,8%
LOGEMENT	1,74	1,74	0,88	-0,86	50,6%	1,25	1,25	1,06	-0,19	85,0%	+ 0,18	21,1%
FORMATION PROFESSIONNELLE ET APPRENTISSAGE	628,67	637,61	635,56	6,89	101,1%	647,30	641,60	635,48	-11,82	98,2%	-0,08	0,0%
dont : - Services communs	8,18	8,15	7,46	-0,72	91,2%	8,62	8,62	8,45	-0,17	98,1%	+ 0,99	13,3%
- Formation professionnelle	257,33	251,03	251,03	-6,31	97,5%	262,38	254,73	253,08	-9,30	96,5%	+ 2,06	0,8%
- Apprentissage	326,80	342,07	342,07	15,27	104,7%	334,65	341,60	341,38	6,73	102,0%	-0,69	-0,2%
- Emploi	36,36	36,36	35,00	-1,36	96,3%	41,65	36,65	32,55	-9,09	78,2%	-2,45	-7,0%
CULTURE	60,59	62,61	59,28	-1,32	97,8%	59,21	61,89	61,80	2,59	104,4%	+ 2,52	4,3%
AMENAGEMENT	31,97	31,51	29,83	-2,14	93,3%	29,86	30,83	30,67	0,81	102,7%	+ 0,83	2,8%
ENVIRONNEMENT - AGRICULTURE - ENERGIE	33,26	33,72	31,15	-2,11	93,7%	34,22	33,24	32,17	-2,05	94,0%	+ 1,02	3,3%
DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE, EMPLOI	42,10	40,87	40,27	-1,83	95,6%	43,40	43,29	40,65	-2,75	93,7%	+ 0,38	0,9%
dont : - Développement économique	28,96	27,93	27,87	-1,09	96,2%	30,15	30,04	27,71	-2,44	91,9%	-0,16	-0,6%
- Innovation	10,05	9,85	9,56	-0,49	95,1%	10,10	10,10	10,05	-0,05	99,5%	+ 0,49	5,2%
- Technologies de l'information et de la communication	3,09	3,09	2,84	-0,25	92,0%	3,15	3,15	2,89	-0,26	91,6%	+ 0,04	1,5%
RECHERCHE	20,49	26,50	26,50	6,01	129,3%	21,21	26,21	26,20	4,99	123,5%	-0,31	-1,2%
TOTAL DES DEPENSES REELLES (hors chapitres financiers)	2 543,58	2 555,30	2 512,07	-31,51	98,8%	2 571,87	2 566,20	2 545,75	-26,11	99,0%	+ 33,69	1,3%
DETTES ET AUTRES OPERATIONS FINANCIÈRES	197,31	197,31	155,01	-42,30	78,6%	204,97	253,97	230,01	25,04	112,2%	+ 75,01	48,4%
TOTAL DES DEPENSES RÉELLES DE FONCTIONNEMENT	2 740,89	2 752,61	2 667,07	-73,81	97,3%	2 776,84	2 820,17	2 775,77	-1,07	100,0%	+ 108,69	4,1%

4 - Analyse rétrospective des comptes de l'émetteur de 1998 à 2013

Avec les différents transferts de compétences faisant suite aux étapes successives de la décentralisation, le budget de la Région Ile-de-France est passé de 415 millions d'euros environ en 1982 à 4 771 millions d'euros au CA 2013.

a) Evolution de la structure des dépenses régionales

Jusqu'en 2005, le budget de la Région Ile-de-France était majoritairement consacré à l'investissement. Depuis 2006, avec les nouveaux transferts de compétences intervenus, la part des dépenses de fonctionnement devient supérieure à celle des dépenses d'investissement.

Ainsi entre 1998 et 2005, la part des dépenses d'investissement réalisées hors dette représentait, en moyenne, 52,5 pour cent des dépenses totales du budget régional. Depuis 2006, cette part est passée à 38,2 pour cent en moyenne.

En matière d'investissement, la Région Ile-de-France, tout comme les autres régions, intervient principalement sous forme de subventions en capital accordées à des maîtres d'ouvrage (Etat, autres collectivités locales, entreprises nationales), sauf en matière de construction et d'équipement scolaire et universitaire où l'intervention régionale se fait en grande partie par la voie d'investissements directs.

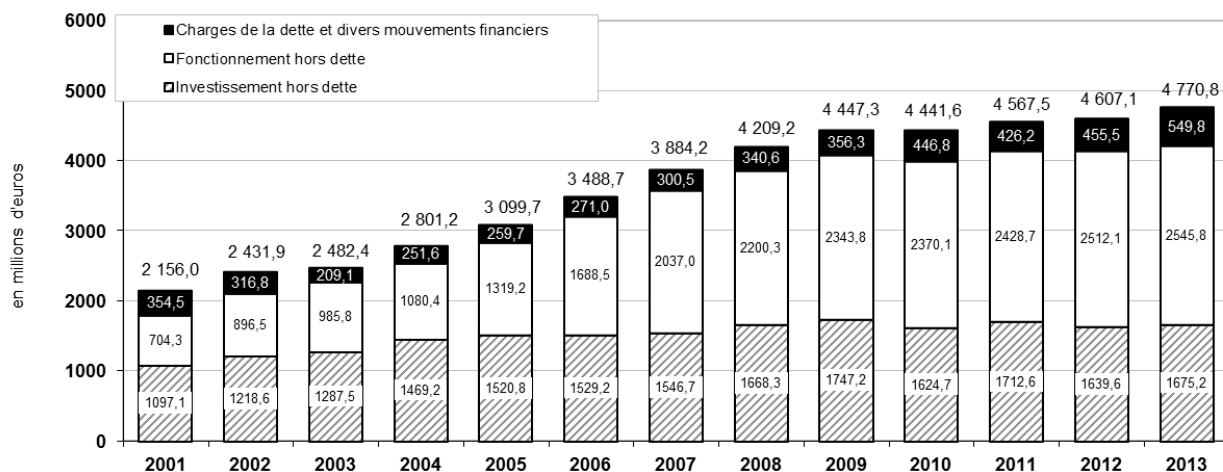
Parallèlement, le budget de fonctionnement hors dette réalisé, qui est pour l'essentiel consacré à des dépenses d'intervention, et qui représentait en moyenne environ 35 pour cent des dépenses de 1998 à 2005, se situe depuis 2006 en moyenne à 52,7 pour cent. Ce budget inclut les dépenses d'intervention de la Région destinées au fonctionnement des lycées, à la formation professionnelle, à l'action économique, à l'emploi et aux transports.

Au total, le poids des dépenses d'intervention de la Région, qu'il s'agisse de dépenses imputées en section d'investissement ou de celles inscrites à la section de fonctionnement du budget (hors dépenses de l'institution régionale) s'est accru, passant de 83,1 pour cent du budget régional en moyenne sur la période 1998-2005, à 86,7 pour cent sur la période 2006-2012.

Les dépenses relatives à l'équipement et au fonctionnement de l'institution régionale (hors agents des lycées) représentent en moyenne 4,2 pour cent du total du budget depuis 2006, dont 2,5 pour cent pour les seules dépenses de personnel (dépenses de personnel hors agents des lycées).

La part de la charge de la dette (y compris les divers mouvements financiers) qui représentait de son côté, en moyenne, environ 12,5 pour cent des dépenses sur la période 1998 à 2005, y compris les charges financières liées à la procédure du Marché d'Entreprise de Travaux Publics (M.E.T.P), représente en moyenne depuis 2006 environ 9,1 pour cent du total du budget.

Evolution des dépenses au compte administratif



b) Evolution de la structure des recettes régionales

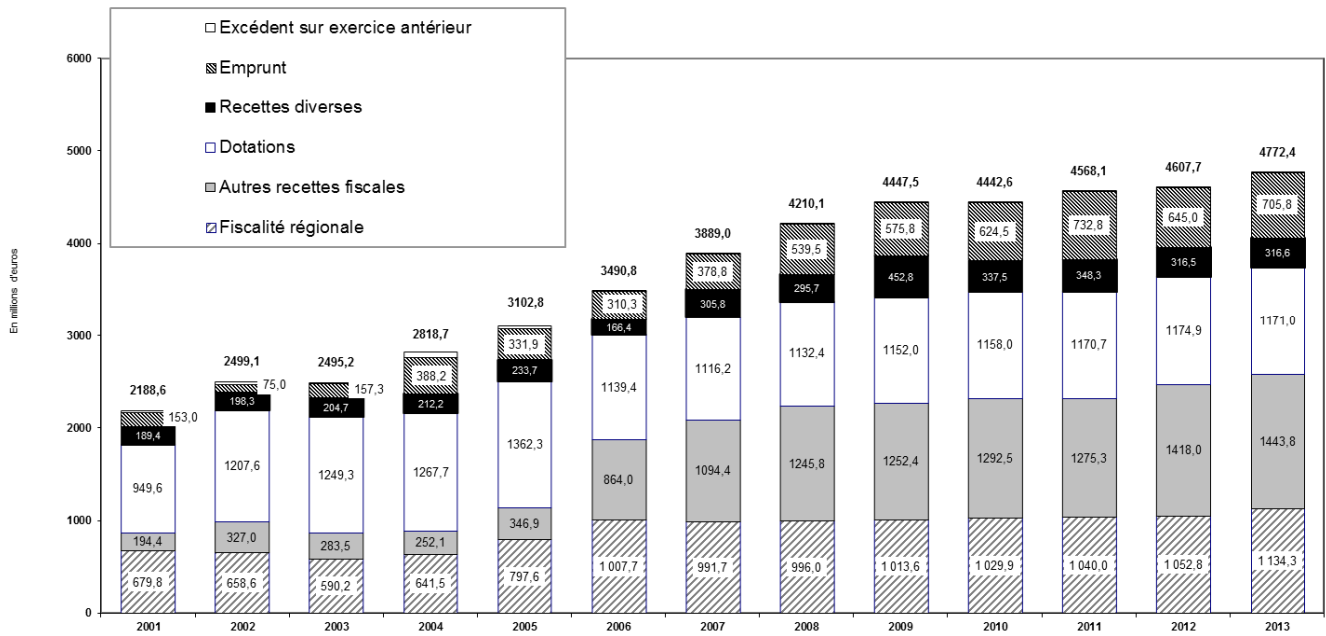
Les dépenses totales, qui avaient été financées en moyenne entre 1998 et 2005 à hauteur de 91,6 pour cent par des recettes permanentes (recettes hors emprunt) et de 8,4 pour cent par l'emprunt, ont été financées en moyenne depuis 2006 à hauteur de 86,9 pour cent par les recettes permanentes (recettes hors emprunt) et de 13,1 pour cent par l'emprunt.

Les recettes d'origine fiscale, qui comprennent la fiscalité directe régionale (cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises -CVAE- et imposition forfaitaire sur les entreprises de réseau -IFER- qui ont remplacé depuis 2011 la taxe spéciale d'équipement), la taxe sur les certificats d'immatriculation des véhicules (cartes grises), une fraction de taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques (TICPE), la Contribution additionnelle à la taxe d'apprentissage (CDA), le reversement de la taxe sur les bureaux, la redevance pour création de bureaux et la taxe complémentaire à la taxe locale d'équipement, représentent désormais 63,4 pour cent des recettes permanentes en 2013, soit une légère baisse par rapport à 1998 (64,9 pour cent).

Cependant le pouvoir de taux sur ce panier de recettes est désormais limité à la taxe sur les certificats d'immatriculation des véhicules et à la modulation TICPE, dont les recettes ont représenté 18,4 pour cent des recettes d'origine fiscale en 2013 et 11,7 pour cent des recettes permanentes. En 1998 les recettes fiscales sur lesquelles la Région avait un pouvoir de taux représentaient plus de la moitié des recettes hors emprunt de la Région (57,1 pour cent) et plus de 88 pour cent des recettes d'origine fiscale.

La part des dotations dans les recettes permanentes a quant à elle augmenté, passant de 24,4 pour cent des recettes permanentes en 1998 à 28,8 pour cent en 2013.

Evolution des recettes au compte administratif



RESPONSABILITÉ DU SUPPLEMENT AU PROSPECTUS DE BASE

Personne qui assume la responsabilité du présent Supplément

Au nom de l'émetteur

J'atteste, après avoir pris toute mesure raisonnable à cet effet, que les informations contenues dans le présent Supplément au Prospectus de Base sont, à ma connaissance, conformes à la réalité et ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée.

Région Ile-de-France

33, rue Barbet de Jouy

75007 Paris

Représentée par Monsieur Laurent Machureau,

Directeur Général Adjoint

chargé de l'Unité Finances, Audit et Contrôle de Gestion

A Paris, le 26 juin 2014



En application des articles L. 412-1 et L. 621-8 du code monétaire et financier et de son règlement général, notamment de ses articles 212-31 à 212-33, l'Autorité des marchés financiers a apposé le visa n°14-334 en date du 26 juin 2014 sur le présent supplément au prospectus de base. Ce supplément a été établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires.

Le visa, conformément aux dispositions de l'article L. 621-8-1-I du code monétaire et financier, a été attribué après que l'AMF a vérifié « si le document est complet et compréhensible, et si les informations qu'il contient sont cohérentes ». Il n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération, ni authentification des éléments comptables et financiers présentés.

Conformément à l'article 212-32 du règlement général de l'AMF, toute émission ou admission de titres réalisée sur la base de ce supplément donnera lieu à la publication de conditions définitives, précisant les caractéristiques des titres émis.